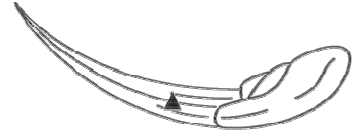


## JUGE FEDERAL 2<sup>EME</sup> DEGRE



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet de Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré, doit permettre au futur candidat de :

- Etre directeur de course
- Représenter le chargé de mission Compétition National ou Régional
- Tracer un parcours de slalom
- Former des Juges Fédéraux 1<sup>er</sup> degré de Slalom ou de Nage Acrobatique.
- Participer à un jury d'examen de Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré.
- Etablir les procès-verbaux lors de compétitions.
- Exercer le rôle de Juge Arbitre.

### ORGANISATION

La formation de Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré est organisée à l'échelle de la Commission Nationale. Le brevet est attribué à la suite d'un examen ponctuel.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ☞ Etre âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- ☞ Etre titulaire du Nageur en Eau Vive niveau 2.
- ☞ Etre titulaire des brevets de Juge Fédéral 1<sup>er</sup> degré Slalom et/ou Nage Acrobatique depuis au moins 1 an.
- ☞ Avoir participé en tant que compétiteur à, au moins :
  - un critérium national de descente.
  - et un critérium national de slalom.
- ☞ Etre présenté par son club d'appartenance.
- ☞ Remplir le formulaire d'inscription, signé par le président de son club.
- ☞ Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

### JURY

Il est composé :

- Du Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- Du chargé de mission National Compétition ou d'un Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré mandaté pour le représenter.
- D'un ou plusieurs Juges Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré en fonction du nombre de candidats.
- Le président de jury est le Président de la Commission Nationale ou son représentant.
- Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

### DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur 20 points. Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de **10/20** respectivement aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi qu'une appréciation favorable à l'aptitude générale.

- Le brevet est délivré par la Commission Nationale sous la signature du Président de la CN.NEV et du Président du Jury qui a la responsabilité de conserver les procès-verbaux d'examen des candidats
- Le président du jury a la charge d'enregistrer en ligne le brevet décerné et de le valider sur le Passeport du Nageur (*cachet de la Commission Nationale et signature du Jury*).

## PREROGATIVES

- Etre directeur de course
- Représenter le chargé de mission Compétition National ou Régional
- Tracer un parcours de slalom
- Former des Juges Fédéraux 1<sup>er</sup> degré de Slalom ou de Nage Acrobatique.
- Participer à un jury d'examen de Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré.
- Etablir les procès-verbaux lors de compétitions.
- Exercer le rôle de Juge Arbitre.

## CONTENU DE LA FORMATION

<b>COMPETENCE 1 – CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 8)</b>		
<b>Connaissances / savoir-faire</b>	<b>Commentaires / difficultés</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Règlements Fédéraux - (coef.2)	Le candidat doit connaître les règlements FFESSM et ceux liés à la NEV	<u>Epreuve écrite</u> portant sur 30 questions.
Connaissance cahier des charges liées à une compétition - (coef.2)	Connaissance des démarches administratives et techniques pour l'organisation d'une compétition.	<u>Epreuve orale.</u> Aptitude du candidat à donner des explications claires et précises.
Prérogatives d'un Juge Fédéral 2 <sup>ème</sup> degré - (coef.1)	Explication des prérogatives.	<u>Epreuve orale.</u>
Chronométrage - (coef.2)	Mise en place chronométrage appartenant à diverses compétitions.	<u>Epreuve écrite</u> portant sur 10 questions.
Programme informatique compétition - (coef.1)	Connaissance des saisies informatique et lecture des documents de saisies.	<u>Epreuve orale.</u>
<b>COMPETENCE 2 – PRATIQUE - (coef. 9)</b>		
<b>Connaissances / savoir-faire</b>	<b>Commentaires / difficultés</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Connaissance du terrain - (coef.2)	Connaissance du milieu et reconnaissance du parcours	<u>Epreuve écrite.</u> Maîtrise de la lecture du torrent ou du bassin.
Tracer un parcours de slalom ou d'une épreuve de nage acrobatique - (coef.2)	Découpage en zones et mise en place des juges	<u>Epreuve orale.</u> Mise en situation, aptitude à mettre en place des zones de jugement.
Franchissement des portes de slalom et cotation des figures de nage acrobatique - (coef.2)	Explication sur le franchissement des portes de slalom et sur la cotation des figures de nage acrobatique	<u>Epreuve orale.</u> Les formateurs doivent s'assurer de la parfaite connaissance du candidat dans ce domaine.
<b>COMPETENCE 3 – PEDAGOGIE</b>		
<b>Connaissances / savoir-faire</b>	<b>Commentaires / difficultés</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Pédagogie appliquée - (coef.3)	Etre capable d'expliquer aux juges le franchissement des portes en slalom et la cotation des figures de Nage Acrobatique. Connaître et définir les consignes à donner aux juges lors des épreuves.	Les formateurs doivent s'assurer que la pédagogie du candidat permet aux juges une parfaite compréhension. Le candidat doit énumérer toutes les consignes et recommandations.